

Réf : DCM202434

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 05/04/2024

Notifiée aux élus le : 05/04/2024

Date de l'affichage : 05/04/2024

**OBJET :** DF - BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME - COMPTE DE GESTION 2023

## SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUINZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 05 avril 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

### ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Régis VIANET Arnaud FOUREL à Jean-Claude CAMPOS  
Christine DUCHANGE à Michel AUSSANNAIRE  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Cédric BONATO à Joachim RAMS Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christian LAPISARDI

### Rapporteur : Régis VIANET

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité et du compte administratif dressé par le Maire. Par ailleurs, l'article L2121-31, du même code spécifie que cette compétence relève de l'assemblée délibérante, qui entend, débat et arrête les documents qui lui sont présentés.

Le compte de gestion pour l'année 2023 est conforme au compte administratif 2023. Les résultats 2023 sont les suivants :

### Résultats budgétaires de l'exercice

10205 - OFFICE DE TOURISME AM

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	36 819,00	609 775,00	666 594,00
Titres de recette émis (b)	15 348,24	492 930,63	507 339,87
Réductions de titres (c)	0,94	4 567,81	4 568,75
Recettes nettes (d = b - c)	15 348,40	487 423,02	502 771,42
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 819,00	609 775,00	666 594,00
Mandats émis (f)	10 874,48	608 016,29	619 890,77
Annulations de mandats (g)		13 570,51	13 570,51
Dépenses nettes (h = f - g)	10 874,48	594 445,78	605 320,26
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	4 473,92		4 473,92
(h - d) Déficit		107 022,76	107 022,76



Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le compte de gestion du budget annexe office du tourisme dressé par le comptable pour l'exercice 2023 et ainsi présenté,
- **De déclarer**, après comparaison et constatation de l'identité des valeurs avec le compte administratif, que le compte de gestion du budget annexe office du tourisme dressé pour l'exercice 2023, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe office du tourisme dressé par le comptable pour l'exercice 2023 et ainsi présenté,
- **DÉCLARE**, après comparaison et constatation de l'identité des valeurs avec le compte administratif, que le compte de gestion du budget annexe office du tourisme dressé pour l'exercice 2023, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30 avril 2024

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



**Résultats du vote :**

Délibération 2024-34	DF - BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME - COMPTE DE GESTION 2023	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication